



LA LETTRE DU MAIRE

Selloises, Sellois, chers amis,

La fin de l'été approche. J'espère qu'un maximum d'entre vous a pu bénéficier de vacances et que celles-ci se sont bien passées. Comme promis dans ma première LETTRE DU MAIRE de juillet 2011 je viens dans cette deuxième édition et dans le même esprit, développer d'autres sujets de la vie communale.

1. L'URBANISME

Le document d'urbanisme applicable dans notre commune depuis 2004, le PLU, a été établi en application de la loi SRU de 2001. Si nous voulons conserver un environnement harmonieux à notre lieu d'habitation il est nécessaire de respecter certaines règles qui peuvent parfois vous paraître trop contraignantes sur bien des aspects. Ces règles nous les sommes données tous ensemble. Lors de leur établissement de 2001 à 2004, vous avez eu l'occasion, par des réunions et enquêtes publiques, de donner votre avis et faire des propositions. Je suis à chaque dossier aussi agacé que vous. Vous l'êtes pour la rédaction à faire sur des formulaires compliqués et moi je le suis par le temps important consommé à analyser vos demandes contenues dans ces formulaires compliqués, avant de les transmettre aux services de l'Etat. Je ne parle pas là des Permis de Construire mais des Autorisation Préalables pour tous les travaux qui vont amener des modifications de l'aspect extérieur de vos habitations et dépendances. Pour beaucoup de dossiers nous reprenons nous-mêmes en mairie les documents manquants ou incomplets. Je pense néanmoins que la majorité d'entre vous n'aimerait pas vivre dans un « bidonville ». Quant à moi je ne souhaite pas que notre charmant village de Selles Saint Denis, aux constructions typiques, devienne un jour un « bidonville ». Merci de faire preuve à l'avenir de plus de sens civique et de m'aider dans ma démarche que je ne veux absolument pas répressive. Je suis conscient des incidences financières qui se cachent derrière les projets. C'est la raison pour laquelle je vous invite à venir discuter de votre projet plutôt que vouloir le cacher ce que vous n'arriverez jamais à faire et ensuite avoir l'impression que M. LE MAIRE est un « flic ».

2. LES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

Il m'est très pénible de découvrir quasiment chaque jour en mairie des informations qui relatent des différends de voisinage, des non respects des règles relatives à la maîtrise des nuisances sonores, des non

respects des décisions des services de l'Etat et de notre préfet lorsque les arrêtés publiés concernent les économies d'eau en période de sécheresse ou les interdictions de faire brûler dans des périodes où l'on met réellement sa vie en danger ainsi que celle d'autrui. J'invite chacun à faire preuve d'un peu plus de tolérance et d'essayer de régler ces différends par le dialogue et à l'amiable. J'invite également tous les habitants sans exception à faire preuve d'un peu plus de sens civique là aussi.

3. LES COMMANDES ET CONTRATS EMIS PAR LA COMMUNE

Ces actes sont régis par le code des marchés publics. L'analyse des devis, dans l'esprit des règles, est effectuée en mairie par les services et les élus. À Selles Saint Denis, nous essayons d'être le plus juste et le plus équitable possible. Vous comprendrez, je l'espère, que lorsqu'il s'agit des deniers publics il n'y a pas de place aux marchandages et arrangements. En cas de contestation par un soumissionnaire non retenu, il peut, s'il le souhaite, venir en mairie pour obtenir les explications nécessaires.

4. MISE EN PLACE D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Sans être oiseau de mauvais augure, je pense que nous ne sommes pas à l'abri de l'apparition d'évènements technologiques et climatiques qui feraient courir aux populations de grands risques. De plus je crois beaucoup à cette affirmation : « *Cela n'arrive pas qu'aux autres* ». C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde qui définira, à priori, un minimum d'organisation, de procédures et de moyens à mettre en œuvre en cas d'évènements majeurs (inondations, ouragans, tempêtes, incendies, explosions, pandémies.....etc.). Nous aurons besoin de l'aide de beaucoup d'entre vous pour la définition de ce système et sa mise en œuvre.

5. PROJET LOCAL POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE

Un projet porté par un particulier est en gestation pour maintenir, dans des conditions acceptables par les professionnels de santé, une présence médicale pour satisfaire les populations de La Ferté Imbault et Selles Saint Denis et des villages ruraux alentours. Ce projet est bien évidemment soutenu par les municipalités de Selles Saint Denis et de La Ferté Imbault. Un tel projet ne peut aboutir sans le consentement formel des médecins qui exercent actuellement sur nos deux communes.

6. LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La location de la salle des fêtes par un particulier ou par une association de Selles Saint Denis doit respecter la même règle. La salle des Fêtes est pratiquement réservée en totalité d'une année sur l'autre. Toute personne ou association intéressée par une location doit faire la demande de réservation le plus tôt possible auprès des services de la mairie. Dans tous les cas, sur proposition des services, c'est le maire qui décide de signer ou ne pas signer le contrat de location et qui en précise les conditions détaillées. Je m'acquitte de cette tâche sans passe droit ni favoritisme soyez en persuadés.

7. PERSONNEL COMMUNAL

Afin de satisfaire un déroulement de carrière ou pour des raisons personnelles Manuella HAUTOIS et Orlane LAUNAY, agents de la collectivité, vont quitter les services de la commune. Après une revue de la répartition des activités une embauche sera envisagée pour les activités de ménage dans les locaux et de surveillance et distribution des repas à la cantine scolaire.

Le jeune apprenti Norman GORGET a terminé avec succès son cycle de formation. Il nous quitte aussi pour être remplacé par un nouvel apprenti.

8. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme vous le savez, afin de mieux traiter les affaires et d'y associer des non élus parmi les habitants de Selles Saint Denis qui souhaitent participer, des Comités Consultatifs Communaux (3C) ont été créés en 2008. Sur demande du Conseil Municipal un 3C peut être chargé de développer un sujet ou de proposer des solutions à un problème. Dans des conditions fixées le 3C remet son travail au Conseil Municipal qui décide alors des suites à donner. Pour un bon nombre des 3C créés, les résultats espérés sont là. Pour d'autres il y a lieu de donner un nouveau souffle. Si vous souhaitez participer à la construction de votre commune de

demain alors venez en mairie je me ferai un plaisir de vous donner tous les détails que vous souhaitez sur le fonctionnement des 3C. Pour les nouveaux habitants, participer aux 3C est, à mon avis, un excellent moyen d'intégration à la vie communale.

9. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

Parmi les compétences que les communes du territoire ont transférées vers la communauté de Communes de la Sologne des Rivières, il y a celle relative à la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse. Des développements de ces services proposés aux familles et aux jeunes concernent les jeunes adolescents. La commune de Selles Saint Denis vient de mettre à la disposition de la CCSR, après remise en état, des locaux au 2A rue de l'Aulne autrefois occupés par le marchand de primeurs. Une animatrice viendra, suivant un programme établi, encadrer et faire vivre ce point Rencontre des Jeunes de Selles Saint Denis/ La Ferté Imbault.

Dans quelques temps je développerai d'autres sujets.

Merci par avance de votre attention et merci aussi à ceux qui m'ont manifesté l'intérêt qu'ils ont eu à lire « la lettre du Maire ».

Le maire
Pierre MAURICE

